

No de résolution ou annotation

#### Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance extraordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 19 septembre 2019 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire Mario Cardin, conseiller Myriam Cournoyer, conseillère Guy Lambert, conseiller Luc Latraverse, conseiller Pierre Pontbriand, conseiller Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Aucune personne n'assiste à la séance.

La séance extraordinaire a été convoquée par le secrétaire-trésorier, à la demande du maire, et l'avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil en date du 16 septembre 2019.

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Octroi du mandat de construction, des travaux de desserte en égout sanitaire et en aqueduc sur l'île d'Embarras
- 4- Octroi du mandat de surveillance, des travaux de desserte en égout sanitaire et en aqueduc sur l'île d'Embarras
- 5- Demande de servitudes pour dépôt d'équipements, de tuyau d'égout sanitaire et aqueduc sur l'Île d'Embarras
- 6- Études géotechniques, projet Centre de services municipaux
- 7- Entretien génératrice
- 8- Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel
- 9- Questions du public
- 10- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

# OCTROI DU MANDAT DE CONSTRUCTION, DES TRAVAUX DE DESSERTE EN ÉGOUT SANITAIRE ET EN AQUEDUC SUR L'ÎLE D'EMBARRAS

29-09-19

28-09-19

Considérant que la municipalité est allée en appel d'offres pour des travaux de desserte en égout sanitaire et en aqueduc sur l'île d'Embarras via le système électronique d'appel d'offres SEAO et le journal *Les 2 Rives* conformément au règlement sur l'adjudication de contrats ainsi qu'à notre

0



No de résolution ou annotation

#### Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

politique de gestion contractuelle; considérant que le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* a approuvé les règlements d'emprunt n° 520-2017, n° 521-2017, n° 522-2017, n° 540-2019, n° 541-2019 et n° 542-2019 pour ces travaux; considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie *André Bouvet Ltée*; considérant la recommandation de notre ingénieur-conseil, monsieur Luc Brouillette en date du 29 août 2019:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à l'entrepreneur *André Bouvet Ltée* pour le projet de de desserte en égout sanitaire et en aqueduc sur l'île d'Embarras au montant de 1 400 867,01 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE** 

# OCTROI DU MANDAT DE SURVEILLANCE, DES TRAVAUX DE DESSERTE EN ÉGOUT SANITAIRE ET EN AQUEDUC SUR L'ÎLE D'EMBARRAS

Considérant que la municipalité a procédé à deux demandes de prix pour la surveillance de chantier en résidence des travaux de desserte en égout sanitaire et en aqueduc sur l'île d'Embarras conformément au règlement sur l'adjudication de contrats ainsi qu'à notre politique de gestion contractuelle; considérant que le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* a approuvé les règlements d'emprunt n° 520-2017, n° 521-2017, n° 522-2017, n° 540-2019, n° 541-2019 et n° 542-2019 pour ces travaux; considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie *LD services et consultants* pour la surveillance de chantier en résidence:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat de surveillance pour la surveillance de chantier en résidence pour les travaux de desserte en égout sanitaire et en aqueduc sur l'île d'Embarras à *LD services et consultants* au coût de 31 050 \$ plus taxes applicables.

**ADOPTÉE** 

# DEMANDE DE SERVITUDES POUR DÉPÔT D'ÉQUIPEMENTS, DE TUYAU D'ÉGOUT SANITAIRE ET AQUEDUC SUR L'ÎLE D'EMBARRAS

Considérant que le projet de desserte en égout sanitaire et en aqueduc sur l'île d'Embarras nécessite la conclusion de servitudes pour le dépôt d'équipements, de tuyau d'égout sanitaire, d'aqueduc et leur entretien sur l'Île d'Embarras:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la signature des servitudes nécessaires en faveur de la municipalité dans le cadre du projet de desserte en égout sanitaire et en aqueduc sur l'île d'Embarras; de mandater les notaires choisis par les propriétaires des lots visés, à produire les actes de servitude et de défrayer tous les frais inhérents.

ADOPTÉE

30-09-19

31-09-19



No de résolution

#### Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

## <u>ÉTUDES GÉOTECHNIQUES, PROJET CENTRE DE SERVICES</u> <u>MUNICIPAUX</u>

Considérant que la municipalité a procédé à deux demandes de prix pour services professionnels relativement à la réalisation d'études géotechniques en prévision des travaux de construction du futur *Centre de services municipaux* conformément au règlement sur l'adjudication de contrats ainsi qu'à notre politique de gestion contractuelle; considérant la résolution n° 23-06-19 autorisant le directeur général à entreprendre toutes les démarches nécessaires dont le lancement de tous les appels d'offres incluant toutes les autorisations nécessaires auprès des différents ministères et organismes menant à la réalisation du projet; considérant que le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* a approuvé le

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit *Environnement LCL inc.*, pour la réalisation d'une étude géotechnique en prévision des travaux de construction du futur *Centre de services municipaux*.

règlement d'emprunt n° 535-2019 pour ces travaux en date du 8 mai 2019;

**ADOPTÉE** 

# **ENTRETIEN GÉNÉRATRICE**

Considérant que la municipalité a procédé à deux demandes de prix pour l'entretien et la réparation du groupe électrogène Caterpillar, modèle 3056, n° de série 1ML02587 conformément au règlement sur l'adjudication de contrats ainsi qu'à notre politique de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services nécessaires pour l'entretien et la réparation du groupe électrogène Caterpillar, modèle 3056, n° de série 1ML02587. Également résolu que les sommes nécessaires soient puisées à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

### ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

DE-SOREL

Le Conseil prend connaissance de la demande d'autorisation pour la tenue

d'un tournoi de pêche ainsi que pour un don ou une commandite de l'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que l'article 7.1.1 du règlement n° RM-2017 stipule que Nul ne peut organiser, diriger ou participer à une parade, une marche, une manifestation, une course ou toute activité regroupant plus de dix (10) participants dans un lieu public sans avoir préalablement obtenu une autorisation de la municipalité; considérant qu'après vérification auprès des autorités de la Sûreté du Québec, aucun dossier opérationnel n'a été ouvert lors des derniers événements; considérant qu'après l'étude de la demande selon les critères de la politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue du Tournoi de pêche automnal 2019 de l'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel sur le terrain municipal situé au 1665 chemin du Chenal-du-Moine et de verser une

32-09-19

33-09-19

34-09-19



No de résolution ou annotation

#### Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

commandite de 400 \$ cependant la municipalité n'autorise pas la gratuité du stationnement.

**ADOPTÉE** 

# **QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question.

# LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

35-09-19

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19 h 15.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise, directeur général et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »